

# REUNION DE QUARTIER 4 : CENTRE -EST

(samedi 28 avril 2012)

- Présents : Une trentaine de personnes
- René Buron
- Délégués élus de quartier : Mmes Vincent, Gastaud, MM. Boukadida, Staccini
- Franck Luna, Jean-Jacques Trichot

Objectifs : échange d'information

Compte-rendu sommaire des différents points abordés

Le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble de l'assistance et rappelle l'objectif de cette réunion. Il aborde ensuite les grands sujets qui concernent la commune.

- Le budget communal vient d'être voté. Il n'y a pas d'augmentation des taux.
- Le résultat du recensement 2010 : la commune avec ses 3540 habitants dépasse le cap des 3500 habitants. La contrainte essentielle de ce changement de strate démographique est que la commune est concernée par l'obligation légale d'assurer la réalisation à terme sous peine de pénalités de 20 % de logements conventionnés (sociaux) sur son territoire. Elle doit réaliser une cinquantaine de logements dans les 6 ans à venir sur un foncier dont elle doit acquérir la maîtrise. Dans le futur PLU, la commune se rendra maître de certains fonciers en instaurant des emplacements réservés et en utilisant son futur droit de préemption. 24 à 30 logements sont actuellement à l'étude sur un terrain du Malvan (Terrain des Légionnaires).
- Le PLU après différentes étapes a été arrêté le 2 avril dernier. Une enquête publique est prévue en septembre 2012. Le commissaire enquêteur établira son rapport qui sera présenté au Conseil municipal. Le PLU devrait être opposable au tiers en février 2013.
- La station d'épuration de Vence doit être remplacée par une nouvelle station d'épuration. Une enquête publique va être lancée du 21 mai 2012 au 21 juin 2012 sur les 3 communes concernées (Vence, Saint-Paul de Vence, Cagnes-sur-Mer) et **le commissaire enquêteur tiendra deux permanences à Saint-Paul de Vence, salle du Conseil municipal : le 1<sup>er</sup> juin de 9 h à 14 h et le 20 juin de 9 h à 14 h.** Le dossier d'enquête publique sera quant à lui consultable durant toute cette période en mairie de 9 h à 14 h du lundi au vendredi.

Le Maire invite ensuite l'assistance à poser ses questions.

- Gabarit et tonnage des camions chemin du Malvan, sauf dérogation accordée par la mairie dans des circonstances particulières. La limite de tonnage est fixée à 15 tonnes. Une surveillance de la police dans ce secteur est demandée. Le Maire confirme que ce contrôle fait partie des missions de la Police municipale.
- Panneaux mal placés de part et d'autre du chemin de la Pouchounière (Route des Serres, pénétrante) obstruant la visibilité : un déplacement de ce panneau est à envisager.
- Sortie village, route de Nice : pose de panneaux de limitation de vitesse à 50 à envisager.

- Impasse du grand pré (Propriété Makatchef) : travaux qui s'éternisent et qui génèrent des nuisances (bruits). Le service urbanisme sera invité à vérifier la nature des travaux.
- Une demande est faite pour traiter les quelques nids de poule dans la partie Nord du chemin du Malvan.
- Peuplier gênant chemin du Malvan à la sortie de la propriété des témoins de Jéhovah : à voir...
- A la hauteur du 451 chemin du Malvan il est signalé une cuvette due à l'effondrement de chaussée.
- Le délai de raccordement à un réseau d'assainissement nouvellement créé est de 2 ans. C'est valable pour le nouveau réseau dans le quartier saint Jean.
- Remarque sur un mauvais positionnement d'un poteau 220 impasse des Blaquières : à vérifier et faire procéder éventuellement au déplacement.
- Remerciements pour le réseau d'assainissement nouvellement installé.
- Vitesse excessive route des Serres malgré la zone 30 à la hauteur de la crèche : il est suggéré d'installer un passage protégé au sol et le Maire précise que des radars pédagogiques vont y être installés.
- Stationnement des véhicules le long de la route des Serres, rétrécissement de la voie de circulation la rendant plus dangereuse. Sauf en cas de stationnement gênant ou vraiment dangereux, les moyens d'intervention sont réduits.
- Lors de fortes pluies, accumulation d'eau sur la chaussée du Malvan à la hauteur du n° 800 : travaux d'évacuation de ces eaux dans le Malvan est à envisager.
- La réfection de la partie Nord du chemin du Malvan pourra être examinée quand l'ensemble des réseaux sera enfoui. La priorité pour 2012 en termes de travaux sera la réfection de l'accès à l'école et le parking.
- Terrain exploité en jardin par Antoine Sorenti : seule la clôture de séparation est à lui reprocher. Il doit d'ailleurs l'améliorer avec l'aide des riverains qui s'y étaient engagés en présence du Maire.
- Deux solutions pour les encombrants : inscription CASA (04.92.19.75.00) pour ramassage à domicile ou dépôt à la déchetterie à La Colle sur Loup.
- Écobuage et feux de végétaux interdits. Concernant le ramassage des déchets verts, on constate de nombreux oublis et les containers une fois vidés se retrouvent bien souvent sur la voie : une intervention sera faite auprès de notre prestataire.
- Vitesse excessive impasse des Oliviers : installation d'un dos d'âne à étudier.
- Intervention de M. Berbet sur la protection écologique des coteaux Est avec la construction prévue de logements conventionnés : le Maire informe que conscient des dangers de l'intégration de logements dans ce site pour l'environnement (faune et flore), un cabinet spécialisé a été chargé d'une étude d'impact afin d'en analyser toutes les conséquences.
- Les chiens du berger au Malvan : dangereux pour certains, dociles pour d'autres.